



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 29 DECEMBRE 2016.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- M. Grégory FORNY	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle FIEVET	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Anne DECK

Secrétaire de séance : Mme Caroline HERRMANN.

Date de la convocation : 27 décembre 2016.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Cabinet médical**
- 3°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse Mme DECK et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Caroline HERRMANN, en tant que secrétaire de séance.



Point 2 – Cabinet médical

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. CASTERA, médecin salarié de l'ASAME, a envoyé une lettre de démission de son poste, le préavis arrivant à échéance le 7 février prochain. Lors d'une rencontre avec la municipalité, M. CASTERA a fait part de son intention de reprendre une activité libérale mais ne souhaite pas s'installer à Sentheim. Parmi les raisons justifiant ce choix, M. le Maire a retenu le fait d'avoir une patientèle moins importante par rapport à sa spécialisation et un environnement non urbain (quasi obligation de trouver un remplaçant).

M. le Maire indique que la commune se retrouve à la recherche d'un médecin tel qu'en 2015 mis à part le fait d'avoir un cabinet opérationnel à proposer à un praticien.

M. le Maire rappelle que la convention signée avec l'ASAME est toujours d'actualité et cette association bénéficie de la mise à disposition gracieuse du local jusqu'en octobre 2017. L'équipement du cabinet médical et les frais de fonctionnement sont à la charge de l'ASAME. Cette dernière est en recherche d'un remplaçant à M. CASTERA.

En parallèle à cette action, Mme FONTAINE propose que la commune entame, également, des démarches, afin de favoriser l'installation d'un, voire de deux médecins à Sentheim.

M. KUNTZMANN se dit prêt à faire l'article dans les hôpitaux de la région, auprès des internes qui seront en fin de cursus au prochain semestre, mais souhaite connaître les limites des propositions qu'il sera susceptible d'effectuer.

M. le Maire précise que s'il n'y a pas d'obligation réglementaire à ce que la commune s'investisse dans le maintien d'un médecin dans le village, il estime que cette action est un devoir de la municipalité. À cette fin, il propose que, parallèlement aux recherches de l'ASAME et des propositions de M. KUNTZMANN, d'une part, de s'adjoindre les services de cabinets de recrutement et d'autre part, d'envisager la prise en charge par la commune de la mise à disposition du cabinet médical, de son équipement, voire des frais de fonctionnement pour une durée déterminée. Il rappelle que ces mesures auront un coût répercuté sur la section de fonctionnement du budget communal.

Après délibérations, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de laisser l'ASAME rechercher un remplaçant au médecin démissionnaire ;
- d'effectuer des recherches en parallèle en autorisant, pour ce faire, M. le Maire à engager un ou plusieurs cabinets de recrutement, dans la limite d'un budget de 30 000,-€ ;
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2017 ;
- d'autoriser la municipalité à négocier au mieux pour favoriser l'installation d'un médecin à Sentheim tout en rappelant que les termes exacts d'un accord seront à valider par le Conseil Municipal.

Point 3 - Divers et Informations

M. EIGENMANN signale l'affaissement des abords de l'étang, à priori dû à une malfaçon lors de l'enrochement.

M. le Maire indique la communication du projet de rapport pour le PLUI concernant Sentheim et demande aux membres du groupe de travail de lui transmettre leurs éventuelles observations avant la rédaction définitive du rapport (courant février 2017).

Il rappelle, également la date de la cérémonie des vœux le vendredi 20 janvier prochain à 19h 30 à la Maison des Œuvres.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h15.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 29 décembre 2016

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Cabinet médical**
- 3°) **Divers et Informations.**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal		
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		